

développement industriel en vue de multiplier les emplois. Or, pas plus tard qu'hier, 80 travailleurs ont été mis à pied dans une seule usine de Montmagny. Cela devient inquiétant, monsieur l'Orateur. Qu'attendons-nous pour protéger ces industries essentielles chez nous?

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté et lu les discours des députés ministériels, et ceux-ci semblent heureux de l'exposé budgétaire de l'honorable ministre des Finances. Ils disent, avec un soupir de soulagement: Heureusement que le gouvernement n'a pas annoncé de nouveaux impôts ou que les taxes n'aient pas été augmentées.

Ces députés oublient, cependant, qu'il existe une taxe temporaire de 3 p. 100 sur le revenu, imposée par le gouvernement et encore en vigueur cette année, et qui, par le fait même, est en voie de devenir permanente. On utilise une nouvelle méthode d'imposition des taxes sans qu'il en soit trop gênant pour le gouvernement. C'est tout de même le contribuable qui en fait les frais.

De plus, une taxe temporaire de 2 p. 100 sur le revenu a été imposée l'an dernier. Elle existe encore cette année, et, par le fait même, elle deviendra permanente. On la qualifie de taxe de progrès social. Elle a tout de même rapporté au gouvernement, au cours du dernier exercice financier, la jolie somme de 447 millions de dollars.

Le gouvernement avait imposé cette taxe de progrès social pour établir la société juste promise par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et énoncée dans le discours du trône de la première session de la 28<sup>e</sup> législature.

Le peuple paie comptant, par cette taxe de 2 p. 100, les avantages d'un progrès social qu'il ne reçoit pas et il devra le payer une deuxième fois lorsque le gouvernement décidera de l'en faire bénéficier, peut-être alors au moyen d'un envoi «C.O.D.» C'est un moyen moderne pour le gouvernement d'augmenter hypocritement ses revenus, sans subir l'impopularité entraînée par l'imposition de nouvelles taxes. C'est aussi une occasion merveilleuse de soulever une dispute entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. A moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre, l'honorable député ne peut continuer ses remarques.

La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député de Bellechasse continue ses remarques?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, nous voudrions permettre à plus de députés de prendre la parole. L'honorable représentant devrait, je crois, être autorisé à terminer son discours après avoir ajouté quelques mots.

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** D'accord. L'honorable député de Bellechasse.

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je sais gré à la Chambre de faire preuve d'autant de compréhension et je n'abuserai pas de sa bonne volonté.

J'étais à dire que la taxe de progrès social a soulevé une dispute entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa, ce qui a eu pour effet de faire oublier au peuple le véritable problème, qui est celui de la sécurité économique pour tous et chacun, dans la plus grande liberté. Pendant que les politiciens des vieilles écoles se chamaillent à ce sujet, les financiers continuent à exploiter tout le monde. Mais ces manœuvres tirent à leur fin, car, plus que jamais, le peuple est éclairé et désire connaître les véritables problèmes pour être en mesure de mieux en juger.

Et je voudrais, en terminant mes remarques, dire un mot au sujet des 200 millions dont on fait si souvent état dans les journaux et dont les administrateurs du Québec veulent absolument s'emparer. On a lu les déclarations des gens du gouvernement québécois à l'effet qu'ils ne feraient pas leur campagne électorale «sur le dos» du gouvernement d'Ottawa, avec la question des 200 millions. Et aussitôt qu'ils eurent pris cet engagement, leurs discours à la radio ou à la télévision ne mentionnaient plus d'autre chose.

Monsieur l'Orateur, on peut être convaincu d'une chose: c'est que, pour ma part, en tant que député du Québec, je suis d'accord pour que cet argent récupéré au moyen de la taxe de progrès social de 2 p. 100 serve à la population du Québec. Mais je me demande si, en toute vérité, il ne serait pas préférable de supprimer cette taxe en attendant que des ententes appropriées soient conclues d'une façon avantageuse pour toute la population et que ces 200 millions ne servent pas à accumuler un excédent dans le trésor fédéral. Puisqu'on est capable d'aller chercher de l'argent au moyen de simples formules dans les poches des contribuables, ne pourrait-on pas, de la même façon, lui en remettre?

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup d'estime pour l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) et pour l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) et, en général, je